

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/548
19 avril 1951
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Distr. double

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Septième session

Point 3 (b) de l'ordre du jour

PROJET DE PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX
DROITS DE L'HOMME ET MESURES DE MISE EN OEUVRE

Royaume-Uni: Amendement au projet de résolution présenté par
la France (E/CN.4/545).

La Commission des droits de l'homme

Décide de constituer un groupe de travail composé des représentants de l'Australie, du Danemark, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de la Yougoslavie, lequel sera chargé d'étudier, en séance privée, les différentes propositions relatives aux droits économiques, sociaux et culturels, en collaboration avec les représentants des institutions spécialisées intéressées, notamment l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation mondiale de la santé;

Décide qu'en attendant la réunion du Groupe de travail, elle abordera le point suivant de l'ordre du jour.